

Je suis un employé

Je reviens de voyage et suis en isolement volontaire

- Vous pourriez être admissible au PATT COVID-19 (QC)

J'ai des symptômes

- Vous pourriez être admissible à l'Assurance emploi (CAN)
- Vous pourriez être admissible au PATT COVID-19 (QC)

J'ai dû m'absenter pour prendre soin d'un proche atteint de la COVID-19

- Vous pourriez être admissible à l'Allocation de soins d'urgence (CAN)

Je n'ai plus de revenu parce que je dois prendre soins ou superviser mes enfants

- Vous pourriez être admissible à l'Allocation de soins d'urgence (CAN)

J'ai été mis à pied / J'ai été mis à pied temporairement

- Vous pourriez être admissible à l'Assurance emploi (CAN)
- OU vous pourriez être admissible à l'Allocation de soutien d'urgence (CAN)

J'ai le coronavirus / Je suis en quarantaine

- Vous pourriez être admissible à l'Assurance emploi (CAN)
- OU vous pourriez être admissible au PATT COVID-19 (QC)
- OU vous pourriez être admissible à l'Allocation de soins d'urgence (CAN)

Je suis un travailleur autonome

Je reviens de voyage et suis en isolement volontaire

- Vous pourriez être admissible au PATT COVID-19 (QC)

J'ai des symptômes

- Vous pourriez être admissible au PATT COVID-19 (QC)

J'ai dû m'absenter pour prendre soin d'un proche atteint de la COVID-19

- Vous pourriez être admissible à l'Allocation de soins d'urgence (CAN)

Je n'ai plus de revenu parce que je dois prendre soins ou superviser mes enfants

- Vous pourriez être admissible à l'Allocation de soins d'urgence (CAN)

Je ne reçois plus de contrats et je suis au chômage

- Vous pourriez être admissible à l'Allocation de soutien d'urgence (CAN)

J'ai le coronavirus / Je suis en quarantaine

- Vous pourriez être admissible au PATT COVID-19 (QC)
- OU vous pourriez être admissible à l'Allocation de soins d'urgence (CAN)

Je suis un employeur

J'ai dû réduire les heures de travail

- Vous pourriez être admissible au programme Travail partagé de l'assurance-emploi (CAN)

J'ai un problème de liquidité

- Vous pourriez être admissible à la subvention salariale temporaire (CAN)
- Vous pourriez être accessible au Programme de crédit aux entreprises (CAN)
- Vous pouvez reporter jusqu'au-delà du 31 août 2020 le paiement des montants de l'impôt sur le revenu qui deviennent exigibles du 18 mars 2020 à septembre 2020 (QC et CAN)
- Vous pourriez être admissible au Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (QC)
- Vous pourriez être admissible à l'Aide complémentaire d'urgence de la ville de Montréal (MTL)
- Certaines municipalités ont introduit des mesures d'assouplissement en matière de taxes foncières
- Des grandes banques canadiennes ont annoncé des reports des paiements d'hypothèque et la possibilité d'un allègement sur d'autres produits de crédit

• **Gouvernement du Québec** : 1 844 474-6367

• **Ville de Montréal** : 514 394-1793